



Convention de séparation

Par **flo**, le **06/12/2013 à 10:43**

Bonjour,
Suite à la séparation d'avec le père de mes enfants, nous sommes convoqués au tribunal pour la convention de séparation. Malgré que le dossier était complet, je dois refournir, ainsi que mon ex aussi je pense, tous mes revenus et charges. Cette année j'ai déménagé et nous vivons dans une grande maison avec mon conjoint et les enfants que nous avons en garde alternée.
Ma question est: Est ce que je dois fournir les revenus et charges de mon ami? je ne pense pas mais je veux être sûr.
Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **06/12/2013 à 14:33**

bjr,
vous parlez de conjoint, juridiquement cela signifie que vous êtes mariés, est-ce le cas ?
ne sont pas les revenus de votre ami qui intéresse le juge mais vos possibilités financières qui elles, se déduisent de vos conditions de vie car le fait que vous viviez avec une autre personne dans un même logement augmente vos ressources disponibles car les frais de logement sont divisés par 2.
donc à mon avis il faut déclarer les revenus de votre foyer donc les vôtres et ceux de votre compagnon.

Par **flo**, le **07/12/2013 à 09:32**

Bonjour,
Non nous ne sommes pas mariés, nous vivons en union libre.
Donc faut il ses revenus et charges aussi?